

Conditions Générales de Prestations de Formation

1. Désignation

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ardèche (CDOS 07) est un organisme de formation professionnelle enregistré à la DREETS sous le numéro de déclaration d'activité 84070155507.

Son siège social est fixé au Pôle Maurice Gounon, 11 boulevard du lycée – 07000 PRIVAS

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Le Client** : toute personne morale ou physique qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CDOS 07 ;
- **L'organisme de formation** : Le CDOS 07;
- **Le Stagiaire** : personne physique participant à l'action mise en place ;
- **La Formation inter entreprise** : formation inscrite au catalogue du CDOS 07 regroupant des stagiaires issus de différentes structures ;
- **La Formation intra entreprise** : formation sur-mesure pour le compte d'un client ou groupe de clients ;
- **L'OPCO** : opérateur(s) de compétences en charge de l'accompagnement de la formation professionnelle ;
- **Les CGPF** : les Conditions Générales de Prestations de Formations, détaillées ci-dessous.

2. Objet et champ d'application

2.1 Objet

Les présentes CGPF ont pour objet de définir les conditions applicables à la prestation de formation par l'Organisme de formation servie au Client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces Conditions Générales de Prestations de Formation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces CGPF prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGPF sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. L'Organisme de formation porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client. Le Client, s'il est une personne morale, s'engage à faire respecter par le Stagiaire, délégué à la formation (personne physique), toutes les dispositions des présentes CGPF.

2.2 Champ d'application

Ces CGPF concernent l'ensemble des formations proposées par le CDOS 07, en présentiel comme en distanciel.

Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme de formation ou dans les locaux du Client. Elles s'appliquent à tous les stagiaires à une action de formation organisée par le CDOS 07.

3. Modalités d'inscription



CDOS 07

Organisme de Formation Processus



WWW.ARDECHEOLYMPIQUE.ORG

4. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les durées de formation sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les stagiaires des formations sont tenus de respecter le Règlement intérieur de l'organisme de formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au Règlement intérieur de l'organisme de formation.

5. Prix de vente

Les prix des formations sont indiqués en Euros (TTC). Les factures porteront la mention « TVA non applicable, article 293 B du C.G.I. ».

Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires ne sont pas inclus dans le prix des formations, sauf mention spécifique contraire.

6. Conditions de règlement et de prise en charge

Les factures sont payables à réception ou, le cas échéant, selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement à l'organisme de formation en indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme collecteur au premier (1er) jour de la formation, le Client se verra facturer l'intégralité du coût de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et se verra facturer du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

7. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment, lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard huit (8) jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

8. Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins dix (10) jours ouvrés avant la date de la formation.

- Dans un délai compris entre 9 et 5 jours avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai de 3 à 5 jours avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 3 jours avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence d'un Stagiaire pour raisons de santé justifiées par un certificat médical, le Client pourra demander le report de l'inscription sur une prochaine session programmée. Si ce report se révèle possible, et en cas de nouvelle défaillance du Stagiaire, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de la formation. Si le report se révèle impossible, du fait du CDOS 07, le Client sera remboursé.

Le Client peut demander le remplacement du Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation.

9. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation, tels que composés, sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils sont remis à destination de l'utilisation personnelle exclusive du Stagiaire. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication en lien avec la formation, sans autorisation préalable du Client.

10. Informatique et libertés

Les données personnelles que le Client et le Stagiaire communiquent à l'Organisme de formation sont destinées à la prise en compte des inscriptions, au suivi administratif et à la gestion des abonnements à un publipostage électronique. Elles sont collectées par l'Organisme de formation, qui est responsable du traitement de celles-ci. Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 qui a modifié la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de ses données. Le Client peut s'opposer au traitement des données le concernant et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à ardeche@franceolympique.com.

Conformément à l'article 40 de la loi précitée, toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'Organisme de formation pourra contacter le demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

11. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, le CDOS 07 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients. Le CDOS 07 ne pourra être tenu responsable à l'égard des Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés, notamment, comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au CDOS 07, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en

énergie, ou des transports de tous type, les attentats ou attaques terroristes ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CDOS 07.

12. Assurance et responsabilité

Les parties s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile. L'assurance responsabilité civile du Client couvrira d'éventuels dommages. La responsabilité du CDOS 07 envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est, en tout état de cause, limitée au montant payé par le Client au titre de la formation visée.

En aucun cas, la responsabilité du CDOS 07 ne pourrait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou à la réputation, sans que celui puisse être limitatif.

13. Réclamations, compétence d'attribution

Les CGPF détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : Pôle Maurice Gounon, 11 boulevard du lycée 07000 PRIVAS - email : ardeche@franceolympique.com, qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

En cas de litige entre le Client et le CDOS 07, ces derniers s'efforceront de résoudre celui-ci à l'amiable.

A défaut d'accord amiable et en cas de contestation à propos de l'interprétation, l'exécution ou la terminaison du contrat, les parties font expressément attribution de juridiction au tribunal de grande instance de Privas.

Cette attribution de compétence recevra son application même en cas de pluralité de défendeurs ou demandeurs, référé, d'appel en garantie ou demande incidente.